

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.12 choix de lieu d'implantation panneaux d'affichages électoraux

L'an deux mille douze et le vingt février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2012

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Franck DENOLLY, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Michel CROS, Pierre VALVERDE

Pouvoir de Sylviane VANEL à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir d'Annick MOURARET à Daphné GAULT

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Monsieur le Maire indique que depuis la mise en place de jardinières le long du mur qui longe la place de l'église, les panneaux d'affichage électoraux ne peuvent plus être positionnés à cet endroit.

Monsieur l'adjoint aux travaux propose que ces panneaux soient installés à la sortie du village en direction de GLAY.

Monsieur le Maire signale qu'il devra communiquer cet emplacement à la sous-préfecture pour qu'il soit porté à connaissance des différents candidats aux élections présidentielles et législatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide que la commune implantera ses panneaux d'affichages électoraux à la sortie du centre bourg, en direction du hameau de GLAY.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD